



Procès-Verbal du Conseil Municipal

du lundi 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yves CHAPRON, Maire.

Présents ou représentés : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE (procuration à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET

Secrétaire de séance : Jean-Claude ARNAUD

Monsieur le Maire accueille les élus, et présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout à l'ordre du jour une délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Génération Mouvement à l'occasion du 11 novembre. Les questions et informations diverses sont décalées au point 9.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération d'approbation du Procès Verbal de la séance du 9 septembre 2024
2. Délibération pour la convention du SDET
3. Délibération sur le nouveaux tarifs de location des salles
4. Délibération pour la convention Média Tarn – Ecole et cinéma
5. Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Génération Mouvement à l'occasion du 11 novembre
6. Urbanisme – modification n°5 du PLUi
7. Présentation du rapport d'activité 2023 de l'Agglomération du Grand Albigeois
8. Modification du périmètre de limitation de vitesse 50 km/h

9. Questions et informations diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2024 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 14 octobre 2024.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2024.

2 – Délibération pour la convention du SDET

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) entre le SDET et la Mairie de terssac.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) avec Alain Assié, Président du SDET.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Énergie du Tarn (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 1 bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 1 bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- AMO : 1 Bâtiment offert puis 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 1 bâtiment offert puis 100 €/bâtiment
- AMU : 1 bâtiment offert puis 100 €/bâtiment

Considérant le(s) choix de la structure ci-après :

- | | | |
|--------------------------|----------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Conseil | Nombre d'année : 1 an |
| <input type="checkbox"/> | Audit | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> | Photovoltaïque | Nombre de bâtiments : 1 |
| <input type="checkbox"/> | AMO | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> | Post Travaux | Nombre de bâtiments : |
| <input type="checkbox"/> | AMU | Nombre de bâtiments : |

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Terssac au service AET81
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.
- **DE S'ACQUITER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

3 – Délibération sur les nouveaux tarifs de location des salles

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de location de salles :

Tarifs 2022	Maison des associations	Salle du Préau	Salle du Pastel	
			Grande salle	Salle de convivialité
Capacité	<i>40 places assises</i>	<i>150 places assises</i>	<i>700 places assises</i>	<i>60 places assises</i>
Catégorie 1 – Terssac				
Location 3 heures	50 euros	50 euros	50 euros	50 euros
Location journée	80 euros	Pas de location à la journée	200 euros	80 euros
Location week-end	Pas de location week-end	200 euros	400 euros	120 euros
Catégorie 2 – Extérieurs				
Location 3 heures	60 euros	100 euros	200 euros	60 euros
Location journée	100 euros	Pas de location à la journée	500 euros	110 euros
Location week-end	Pas de location week-end	400 euros	900 euros	150 euros

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de modifier les tarifs de location de la salles du Préau, de la salle du Pastel et de la salle de Convivialité comme suit :

Tarifs 2025	Maison des associations	Salle du Préau	Salle du Pastel	
			Grande salle	Salle de convivialité
Capacité	<i>120 places assises</i>	<i>250 places assises</i>	<i>400 places assises</i>	<i>60 places assises</i>
Catégorie 1 – Terssac				
Location 3 heures	50 euros	<i>70 euros</i>	<i>90 euros</i>	50 euros
Location journée	80 euros	Pas de location à la journée	<i>300 euros</i>	<i>90 euros</i>
Location week-end	Pas de location week-end	<i>300 euros</i>	<i>550 euros</i>	<i>170 euros</i>
Catégorie 2 – Extérieurs				
Location 3 heures	60 euros	<i>120 euros</i>	<i>250 euros</i>	<i>70 euros</i>
Location journée	100 euros	Pas de location à la journée	<i>700 euros</i>	<i>130 euros</i>
Location week-end	Pas de location week-end	<i>500 euros</i>	<i>1050 euros</i>	<i>200 euros</i>

Monsieur le Maire propose de modifier également le tarif de caution des salles en rappelant les tarifs actuels :

Tarifs caution des salles		
	Tarif actuel	Proposition
Salle du Préau	500,00 €	500,00 €
Maison des associations	0,00 €	200,00 €
Salle de Convivialité	500,00 €	200,00 €
Salle du Pastel	500,00 €	1 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter les tarifs de location des salles communales, comme indiqué ci-dessus.
- ✓ **DÉCIDE** d'adopter les nouveaux tarifs de caution des salles communales.

4 – Délibération pour la convention Média Tarn – École et cinéma

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de l'école de Terssac bénéficient du dispositif École et Cinéma pour des actions culturelles et pédagogiques. Ce dispositif est coordonné par la structure Média Tarn.

Une contribution financière municipale annuelle est établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1,50 euros par élève et par an, par le biais d'une convention pour la période 2024-2025.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la structure Média Tarn afin de permettre aux élèves inscrits de bénéficier du projet programmé par les enseignants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec MEDIA TARN pour permettre aux élèves inscrits de participer au programme École et Cinéma,
- **S'ENGAGE** à verser une contribution financière de 1,50 euros par élève et par an.

5 – Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Génération Mouvement à l'occasion du 11 novembre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Génération Mouvement qui sollicite une subvention de 150 € pour la participation à la manifestation du 11 novembre 2024 pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 euros à l'Association « Génération Mouvement » pour la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.**
- **Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours**

6 – Urbanisme – Modification n°5 du PLUi

La commune de Terssac souhaite préparer une OAP sur la parcelle AB 115 située en partie en zone AUM5 fermée.

La commission urbanisme sera invitée à étudier ce dossier avec l'appui du service de planification de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois.

Cette OAP sera ensuite étudiée avec le promoteur concerné puis présentée au conseil communautaire dans le cadre de la modification n°5 du PLUi.

D'autre part une deuxième OAP sur les parcelles AE 5 et AE 20 situées en zone AUM5 fermée pourra être envisagée si nécessaire.

Une réunion du PLUi est prévue à l'horizon 2026–2027. La commune demandera la création d'un STECAL sur la parcelle AN 25.

Un troisième PLH (2025–2030) prévoit pour Terssac la création de 42 logements soit une moyenne de 7 logements, an.

7 – Présentation du rapport d'activité 2023 de l'Agglomération du Grand Albigeois

Le rapport d'activité 2023 de l'Agglomération du Grand Albigeois est présenté au conseil municipal par Monsieur le Maire. Il est disponible sur le site de l'Agglomération de l'Albigeois et en consultation à la Mairie.

8 – Modification du périmètre de limitation de vitesse 50 km/h

Plusieurs maisons ont été construites en bordures du Chemin de Clairefond et une modification des limites d'agglomération devient nécessaire pour limiter la vitesse à 50 km/h sur les zones habitées.

Suite à une concertation avec le chef du pôle routier départemental et les services voiries de l'agglomération de l'albigeois, il a été décidé de reculer les panneaux d'entrée de Terssac sur le Chemin de Clairefond, avant le carrefour avec le chemin du Carlanet, au point 43°55'31"N (latitude) et 2°3'35"E (longitude), sur le RD13 au point PR38+813 et d'implanter de nouveaux radars pédagogiques.

Un nouveau panneau d'agglomération sera positionné sur le Chemin de la Sagne, au carrefour avec la RD 13 et le chemin de Sicard, au point 43°55'25"N (latitude) et 2°3'51"E (longitude) en complément.

- RD27 :

Une étude est en cours pour reculer la limite d'agglomération avant le passage à niveau en amont du Chemin de Bergols afin de sécuriser la traversée de la piste cyclable Marssac-sur-Tarn – Albi.

- RD123 :

Il est proposé au conseil municipal de créer le lieu-dit « Rieumas » et d'implanter 2 panneaux d'agglomération avant le pont côté Florentin d'un côté et avant le virage en amont des maisons côté Albi afin de sécuriser les habitations de Rieumas et Fonvieille.

Le conseil approuve le projet et une délibération sera prise en décembre.

- RD13 entre Terssac et Marssac sur Tarn :

Il a été proposé aux services techniques départementaux, la réalisation d'un aménagement permettant aux piétons de cheminer en sécurité sur la RD13 entre Terssac et Marssac-sur-Tarn.

Un accotement stabilisé en comblant le fossé sans changement du profil de la chaussée est envisageable.

- La commune organise Octobre rose, dimanche 20 octobre en partenariat avec Terssac Rando, la Gymnastique Volontaire et bien sur la Ligue contre le cancer du sein. L'accueil se fera à partir de 8h30.
- Terss'actualité N°34 est en préparation. Le dossier traitera des questions d'urbanisme.
- Les subventions 2023 (Terrain de tennis, rénovation du cimetière, rénovation de la cuisine de la salle du Préau) ont été versées par l'état et le département.
- Dates à retenir :
 - Goûter des aînés – dimanche 15 décembre à 14h
 - Vœux aux Terssacois – vendredi 24 janvier 2025 à 18h

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 20H40.

**Le prochain Conseil Municipal se tiendra le
lundi 2 décembre 2024 à 18h00.**

Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude ARNAUD



Le Maire,



Yves CHAPRON